

Un congrès en toute sécurité

Le congrès de la SFH vous accueillera dans le respect des consignes sanitaires conformes aux nouvelles mesures gouvernementales.

A votre arrivée au Palais des Congrès de Paris (accueil du congrès niveau 0), il vous sera demandé de **présenter CHAQUE JOUR UN PASS SANITAIRE VALIDE ainsi qu'une pièce d'identité.**

MERCI DE BIEN VÉRIFIER LES DATES DE VALIDITÉ DE VOS JUSTIFICATIFS.

Qu'est-ce que le Pass Sanitaire ?

Il s'agit de la présentation, papier ou numérique, d'une preuve de non-contamination à la COVID-19.

Cette preuve doit impérativement comporter un QR code.

Sans ce QR code, votre pass ne sera pas accepté et l'accès au congrès vous sera refusé.

Déroulement du contrôle

Ce contrôle se fera via l'**application officielle « TousAntiCovid Vérif ».**

TousAntiCovid Verif sert à contrôler la conformité des preuves aux règles en vigueur à un instant T et ne permet ni de lire des informations de santé du participant (y compris type de preuve ou état de santé) ni de stocker des données.

Comment justifier d'une non-contamination ?

Trois possibilités (non cumulative) :



OU
Présenter une attestation certifiée d'un schéma vaccinal complet contre la Covid-19

Pour les vaccins à une seule injection, le schéma vaccinal est dit « complet » 4 semaines après l'injection.
Pour les vaccins à double injection, le schéma vaccinal est dit « complet » 2 semaines après la deuxième injection.
Depuis mi-mai, toutes les personnes vaccinées, y compris celles qui l'ont été début janvier, peuvent récupérer leur attestation de vaccination sur le portail patient de l'assurance maladie.



OU
Présenter une attestation apportant la preuve d'un test négatif de moins de 48h (PCR ou antigénique)

Attention : votre test ne couvrira pas la totalité des 3 jours du congrès.

Vous devrez donc réeffectuer un test (Centre de dépistage dans le 17^{ème}).



OU
Présenter une attestation apportant la preuve d'un test positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois

Tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat (positif ou négatif) par le professionnel dans la **plateforme de référence SI-DEP**, qui peut être imprimé en direct et qui est également mis à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller le récupérer.

IMPORTANT :

Le document présenté par le visiteur doit comporter impérativement le **QR Code intitulé 2D-DOC** (code présent sur tous les certificats COVID).

Les autotests et les preuves sans QR CODE ne sont en revanche pas acceptés.

**MERCI DE BIEN VÉRIFIER LES DATES DE VALIDITÉ DE VOS JUSTIFICATIFS.
LE CONTRÔLE EST TOTALEMENT INFORMATISÉ.**

En pratique ?

Etape 1 : je télécharge et j'imprime mon ebadge reçu par email.

Etape 2 : je télécharge l'app **TousAntiCovid** pour y **importer mon attestation** de non-contamination avec QR code, ou j'imprime cette attestation avec QR code.

Etape 3 : chaque jour, je présente ces documents, ainsi qu'une pièce d'identité à mon arrivée à l'accueil du Congrès.

INFORMATION
CORONAVIRUS

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

COVID-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



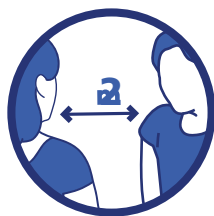
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



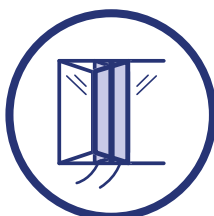
Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)